

# Qu'est-ce qu'une Structure d'Insertion ou du Handicap ?

Ce sont des Structures conventionnées chaque année par les pouvoirs publics pour accueillir et accompagner un public en difficulté en cotraitance ou soustraction, elles se répartissent comme suit :

## > Mise à disposition de personnel

- Trait d'Union
- Interm'aide 24
- APAJH du Périgord Noir

## > Prestation de services

- La Main Forte
- CSI Thenon

Plusieurs statuts, une même vocation :

accompagner vers l'emploi durable des personnes rencontrant des difficultés d'insertion ou de handicap en alliant production économique et accompagnement socio professionnel.

### Accompagnement professionnel :

- Adaptation au poste de travail
- Professionnalisation, formations aux savoirs de base, à la prévention des risques professionnels
- consolidation du projet professionnel
- immersions en entreprises

### Accompagnement social :

accompagnement à la résolution des problématiques : logement, santé, endettement, mobilité, etc.

## Coordonnées des Membres du Périgord Noir Solidaire



Mail APAJH-PN Formation : [contact.serviceformation@apajh-pn.org](mailto:contact.serviceformation@apajh-pn.org)  
Mail Siège Social APAJH du Périgord Noir : [contact@apajh-pn.org](mailto:contact@apajh-pn.org)  
Site internet : <http://apajh.pn.free.fr/>



Tél. : 05 53 35 09 96  
Mail : [csi.thenon@wanadoo.fr](mailto:csi.thenon@wanadoo.fr)  
Site internet : <http://csc-thenon-caussesetvezeze.fr/>



Tél. : 05 53 50 87 36  
8, place Yvan Belbos - 24120 TERRASSON  
Mail : [contact@intermaide24.com](mailto:contact@intermaide24.com)  
Site internet : [www.intermaide24.com](http://www.intermaide24.com)



Tél. : 05 53 28 57 66  
Mail : [lamainforte@wanadoo.fr](mailto:lamainforte@wanadoo.fr)  
Site internet : [www.lamainforte.org](http://www.lamainforte.org)



Tél. : 05.53.59.58.21  
5 Rue Louis Mie - 24200 SARLAT - LA CANEDA  
Mail : [cg-traitdunion24@orange.fr](mailto:cg-traitdunion24@orange.fr)  
Site Internet : [www.traitdunionsarlat.fr](http://www.traitdunionsarlat.fr)

### Ce n'est pas le rôle de l'entreprise de faire de l'insertion

**VRAI** il ne s'agit pas de faire de l'insertion, mais bien de recruter sur la base des compétences des profils proposés. Le passage dans nos structures permet d'assurer la mission d'insertion. L'entreprise, en tant qu'actrice de l'emploi sur un territoire a néanmoins un rôle à jouer pour favoriser la diversité et souligner son utilité sociale. De plus, il existe de nombreux outils ou dispositifs permettant d'optimiser l'intégration et favoriser le succès du recrutement.

### Je prends un risque à recruter une personne issue d'une structure d'insertion

**FAUX** les personnes issues de nos structures sont en emploi depuis 3 à 24 mois, elles ont développé des compétences, leur référent les suit et les connaît bien. Il est pour vous un interlocuteur précieux dans la phase d'intégration du salarié. La principale caractéristique des personnes est leur bas niveau de qualification. La mission de nos SIAE et du handicap est de développer leur employabilité, notamment en travaillant sur les savoir-être. Les recruter peut aussi être l'occasion de les former sur mesure, notamment pour les métiers en tension ou dans le cadre de votre Gestion Prévisionnelle des Emplois et Compétences.

## VRAI / FAUX

### Les Structures d'insertion et du handicap coûtent cher à la collectivité car elles sont subventionnées

**FAUX** les subventions des pouvoirs publics perçues par les Structures d'insertion et du handicap sont destinées à financer l'accompagnement socio-professionnel proposé dans ces structures. Leur montant et leur poids dans le budget de ces structures est variable en fonction de la typologie du public accueilli et du territoire. En moyenne, pour 1 € de subvention perçue, elles redistribuent 3,70 € sous forme de salaires et cotisations sociales. Rappelons-le, les Structures d'insertion et du handicap ont été pensées dans les années 70 comme un outil de lutte contre le chômage, permettant de mettre à l'emploi des personnes en difficulté et ainsi contrebalancer une logique d'assistance.

CACHET DE LA STRUCTURE

Cette plaquette a été réalisée avec le soutien de :



Pays du Périgord Noir

# INSERTION HANDICAP

## quels partenariats possibles ?

Face à des exigences toujours accrues de performances économiques, environnementales et sociales, les structures d'insertion et du handicap par l'activité économique vous proposent leur savoir-faire pour :

- > **diversifier vos sources de recrutement**
- > **remporter des marchés**
- > **sous-traiter votre activité**



**Périgord Noir Solidaire**  
Les acteurs de l'Économie Sociale et Solidaire  
au service du développement local

# Insertion et Handicap partenaires de votre politique RH

**Vous recherchez...**  
des compétences et des profils pour vos besoins en recrutement

> Les avantages d'une collaboration avec nous :

- Avoir un partenaire de proximité, ancré sur le territoire
- Associer un partenaire professionnel essentiel à vos projets pour anticiper vos besoins en compétences
- Avoir l'appui d'un référent qui connaît bien ses salariés et propose des candidatures sur mesure
- Recruter des candidats en emploi mais disponibles, mobilisant déjà leurs compétences techniques et transversales (règles de sécurité, savoir-être, etc.) et bénéficiant de formations sur mesure
- Etre informé et conseillé sur les aides et dispositifs d'aides à la formation et à l'embauche.

La période de mise en situation en milieu professionnel : passerelle entre l'IAE et l'entreprise ordinaire

L'article 20 de la loi de la formation professionnelle du 5 mars 2014 permet à une personne d'intégrer une entreprise sur une durée maximale d'un mois renouvelable une fois pour découvrir un métier ou un secteur d'activité, confirmer un projet professionnel, acquérir de nouvelles compétences ou initier une démarche de recrutement.



« Depuis sa création, la Société Espace Pub travaille en collaboration dans le domaine de la serrurerie avec l'ESAT Ateliers Lavergne, c'est à dire plus de 25 ans de satisfaction ! »

**Jean Michel CHATEL, Chef d'entreprise Espace Pub Carsac Aillac**



« Depuis huit ans, la communauté des communes confie la charge de l'entretien des chemins de randonnées inscrits au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée à l'Atelier Chantier d'Insertion (ACI) du Centre Social et Culturel Thenon Causses et Vézère. Composée de huit salariés et d'un encadrant, l'équipe de l'ACI assure l'entretien général de plus de 120 km de chemins de randonnées : débroussaillage, nettoyage, élagage, balisage, ouverture de nouveaux chemins. Elle intervient au minimum deux fois par an sur chaque sentier, et ponctuellement afin que les communes puissent proposer à leurs habitants des manifestations autour des promenades et/ou courses de VTT. Nous sommes entièrement satisfaits du travail effectué par l'Atelier Chantier d'Insertion »

**Dominique BOUSQUET - Président de la Communauté des Communes Terrassonnais en Périgord Noir Thenon Hautefort**

# Insertion et Handicap partenaires économiques

**Vous recherchez...**  
• des partenaires pour remporter des marchés  
• des partenaires sous-traitants

> Les avantages d'une collaboration avec nous :

- Concilier compétitivité et enjeux sociaux
- S'appuyer sur le savoir-faire des structures pour répondre de manière simplifiée à un marché public incluant une clause sociale
- Travailler en proximité avec des acteurs locaux pour un partenariat durable et efficace
- Répondre aux exigences de réactivité et d'adaptabilité en recourant aux structures de mise à disposition de personnel
- S'engager avec des acteurs, en capacité d'assurer une prestation professionnelle de qualité, et porteurs d'un engagement social d'accompagnement de ses salariés (via la co-traitance et/ou sous-traitance).



« Cela fait trois années que le camping Le Val d'Ussel travaille avec l'association, lui confiant des travaux d'espaces vert, de rénovation et de menuiserie. »

Au delà de l'aspect social qu'apporte l'association, sa réactivité et son rapport qualité/prix font d'elle un partenaire sérieux et fiable. C'est avec un grand plaisir que nous retravaillerons avec eux la saison prochaine »

**Cédric BOULHOL**  
Directeur  
Camping Val d'Ussel



« Je travaille avec Interm'Aide 24 pour l'ouverture des logements en début de saison, pour l'entretien des logements pendant la saison estivale ou pour d'autres missions ponctuelles. L'intérêt est que nous pouvons adapter le nombre de personnes dont nous avons besoin. Interm'Aide 24 a une très grande réactivité. Notre collaboration est croissante, d'autant que le personnel peut parfois être formé en fonction de nos attentes spécifiques. Pour nous Interm'Aide 24 est un partenaire incontournable pour la satisfaction de nos clients »

**Laure LOUCHÉ, responsable de site chez Goélià Gestion**

**Les clauses sociales**

« En 2006, le nouveau Code des Marchés Publics a intégré des dispositions juridiques permettant de favoriser le développement durable, à la fois dans ses composantes environnementales et sociales ».

L'article 14 permet de mentionner, dans les conditions d'exécutions du marché, l'obligation de réserver un pourcentage d'heures de travail à des personnes en difficultés d'accès à l'emploi. Les entreprises attributaires sont tenues de respecter cet engagement lors de la réalisation du marché. Pour cela, trois possibilités s'offrent à elles : l'embauche directe, le recours à la sous-traitance/ cotraitance et la mise à disposition de personnels.

L'article 53 permet aux acheteurs publics de faire peser le critère environnemental ou social par rapport à l'ensemble des autres critères de choix de l'offre.



# L'offre de SERVICES

## des 5 membres

## de Périgord Noir Solidaire



### Le mécénat

Parce que l'insertion, le handicap et votre entreprise ont à y gagner, beaucoup d'initiatives sont possibles.

Le mécénat peut prendre plusieurs aspects :

- La participation aux instances dirigeantes des structures de l'insertion et/ou de l'handicap.

- Le mécénat financier, permettant un soutien direct et le parrainage d'un projet spécifique de l'IAE, en lien avec vos valeurs.

- Le mécénat de compétences, permettant à vos collaborateurs de « donner du temps » et du sens en apportant une « plus-value » sociale à leurs missions.